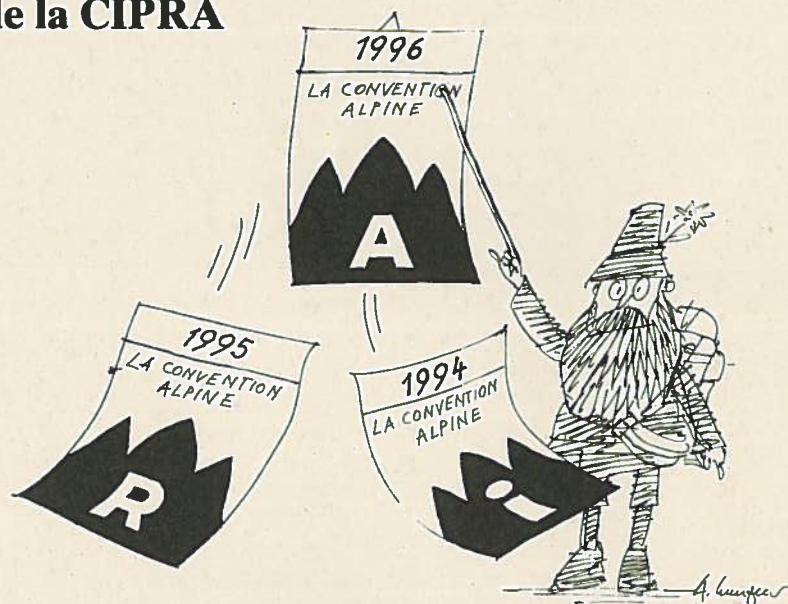


Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention alpine

Proposition de la CIPRA



1994: Campagne d'information **I** de la CIPRA pour la Convention alpine
1995: Entrée en vigueur de la Convention alpine après la 3e ratification **R**
1996: Plan d'action **A** de la CIPRA pour la mise en oeuvre de la Convention alpine

La Convention alpine est entrée en vigueur en mars 1995. En revanche, pour les trois premiers protocoles signés en décembre 1994 à Chambéry, les procédures de ratification ne sont même pas encore engagées.

La CIPRA demande depuis 1994 aux signataires de la Convention alpine des mesures concrètes pour le soutien d'initiatives et de projets exemplaires qui montrent à quoi pourra ressembler la mise en oeuvre de la Convention alpine.

On relève à ce jour cependant peu d'impulsions notables de la part des gouvernements responsables. Le

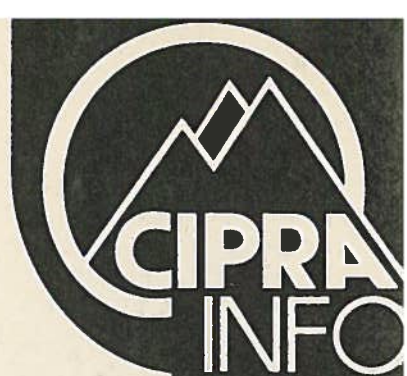
comité permanent de la Convention alpine est cependant prêt à examiner les propositions de la CIPRA. Le comité directeur de la CIPRA-International a adopté pour cette raison le 8 juillet 1996 ce plan-cadre qui doit aboutir à un plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention alpine. Pour regrouper des propositions de mesures concrètes locales et régionales, la CIPRA entend débattre des priorités, lors de l'assemblée annuelle des délégués le 10 octobre à Igls/A, avec ses 80 organisations membres. Ces dernières sont aux premières loges et disposent donc des compétences pour mener à bien cette tâche.

Andreas Weissen
Président de la CIPRA

Helmuth Moroder
1er Vize-Président

Peter Hasslacher
2e Vize-Président

Plan d'action pour la mise en oeuvre de la Convention alpine Proposition de la CIPRA	p. 1-3	Congrès international sur les tunnels à Saecina	p. 6
Routes bloquées au Brenner et au Reschen	p. 4	Les communautés culturelles alpines	p. 7
Les Parcs naturels régionaux de France	p. 5	Journées culturelles alpines à Thusis	p. 7
Modifications climatiques De l'enneigement et de la mort des entreprises suisses de téléphériques	p. 5	Manifestations	p. 8-9
Le réseau de communes «Alliance dans les Alpes»	p. 6	Le mythe des Alpes – Conférence annuelle de la CIPRA 1996 à Igls/A	p. 10-11
		Nouvelles parutions	p. 12



ISSN 1016-9954

Commission
Internationale
pour la
Protection
des Alpes

Internationale
Alpenschutz-
Kommission

Commissione
Internazionale
per la
Protezione
delle Alpi

Mednarodna
komisija za
varstvo Alp

Im Bretscha 22
FL-9494 Schaan
Telefon 075 / 233 11 6
Telefax 075 / 233 11 7

Plan d'action de la CIPRA pour la mise en œuvre de la Convention alpine

Le plan d'action de la CIPRA se réfère principalement aux protocoles de la Convention alpine pour lesquels un accord existe aujourd'hui. Les points A à E du plan d'action concernent l'ensemble des protocoles de la Convention alpine.

A) Un logo pour la Convention alpine

Pour stimuler tous les partenaires privés et publics à participer activement à la mise en œuvre de la Convention alpine, les organes de cette dernière devraient rapidement autoriser les projets, initiatives et manifestations qui répondent aux objectifs de la Convention alpine à apparaître, pour une durée limitée, sous le logo de la Convention alpine.

Contribution des ONG: Placer ses propres projets et initiatives dans le contexte de la Convention alpine / Réaliser des projets et initiatives avec des partenaires de l'économie, de la recherche et de la société

B) Un label/une marque pour la Convention alpine

Il faut prévoir l'attribution d'un label alpin de qualité (marque) pour protéger juridiquement la qualité particulière de produits ou services des Alpes ou de prestations particulières qui sont fournies par des régions entières (p. ex. villages, vallées) à la collectivité.

Contribution des ONG: Collaboration à l'élaboration d'un concept sérieux de mise en œuvre / Annonce au public

C) Un «livre blanc» pour les projets et initiatives modèles

Les organes de la Convention alpine seront sollicités pour soutenir financièrement l'élaboration d'un guide des projets et initiatives exemplaires pour la mise en œuvre de la Convention alpine.

Contribution des ONG: La CIPRA pourrait s'engager pour la coordination

D) Une «liste noire» des projets et mesures incompatibles avec la Convention alpine

L'élaboration et la mise à jour d'une «liste noire» des projets et mesures incompatibles avec la Convention alpine font partie des tâches originelles des organisations non-gouvernementales (ONG).

Contribution des ONG: Action en régie propre de la CIPRA et de ses organisations membres

E) Un service de contrôle indépendant pour la compatibilité avec la Convention alpine

Les organes de la Convention alpine sont invités à mettre sur pied un service de contrôle indépendant qui évalue et rend public la compatibilité des projets et mesures avec les objectifs et le contenu de la Convention alpine.

Contribution des ONG: Superviser les informations / Mandats d'évaluation / Conseils

F) Renforcement des circuits économiques régionaux

Les entreprises locales peuvent contribuer à renforcer les circuits économiques régionaux dans chaque région alpine, en s'engageant librement à recourir de manière accrue aux produits de la région.

Exemple: Une étude de la CIPRA-Allemagne en Bavière (1994) a montré que plus de la moitié des visiteurs en Bavière seraient disposés à payer un prix supérieur pour des offres plus écologiques.

Comme mesure urgente et relativement simple à réaliser dans l'économie touristique, les établissements gastronomiques et d'hébergement de la région devraient s'engager spontanément à augmenter chaque année de 2% la part de production indigène dans les produits culinaires, jusqu'à ce qu'elle représente au moins 50% de la valeur monétaire.

Exemple: Dans la réserve pour la biosphère de Rhön (Hesse/Thuringe/Bavière), les hôtels et restaurants n'employaient que 4% de produits régionaux pour la cuisine. En 1995, cette part se montait à 8% et il est prévu d'atteindre 25% en 10 ans. En conservant les quantités actuelles, une part de 65% serait possible!

La CIPRA propose comme seconde mesure urgente d'utiliser de manière accrue le bois, matière première renouvelable et régionale, provenant de forêts gérées durablement, pour la construction et la production d'énergie. Les entreprises touristiques et les établissements publics devraient s'engager spontanément à recourir autant que possible au bois indigène lors de nouvelles constructions / rénovations.

Conseils d'utilisation: Un exemple de construction de logements sociaux en ville de Vevey, au bord

du Léman montre que l'emploi de bois régionaux peut même rendre la construction moins chère, dans le domaine urbain pour le moins. On a construit ici des blocs de quatre étages contenant 60 appartements en utilisant principalement du bois de la région. Les frais de construction ont pu être réduits de plus de 20% en comparaison avec le mode de construction traditionnel. Par la même occasion, cela a donné une impulsion énergétique à l'économie des forêts et du bois de la région.

Contribution des ONG: Annonce au grand public / Annonce aux membres / Conseils d'utilisation

G) Réduction du trafic automobile dans les régions touristiques de 5% par an

Les signataires de la Convention alpine et les régions touristiques devraient (librement) s'engager à prendre des mesures pour diminuer de 5% par an le trafic automobile vers et à l'intérieur des régions touristiques. Pour cela, on envisage notamment les mesures suivantes:

- Introduction d'un billet de train demi-tarif valable dans tous les pays alpins (pour l'ensemble de l'Europe).
- Taxes de parcage unitaires pour toutes les places de parc du domaine public et près des infrastructures touristiques (au moins 2 écus par heure).
- Limitation de l'offre publique en places de parc dans les villes et villages à 1 place pour 20 habitants et 1 place pour 50 lits d'hôtes.
- Fermeture au trafic de tourisme motorisé individuel des vallées non habitées en permanence; en remplacement on établira des lignes de transports publics financées par les rentrées des taxes de parcage prélevées aux accès.
- Soutien aux projets-pilote pour un trafic moins nuisible à l'environnement.

Contribution des ONG: Annonce au grand public / Recommandations d'utilisation

H) 30 nouvelles réserves naturelles dans les communes chaque année

Sous la devise «plus d'espace pour la nature», il faudrait qu'au moins 30 communes des Alpes créent volontairement

des réserves naturelles avec des objectifs de formation et de protection de la nature. Ces réserves devraient montrer à la population locale, notamment les enfants et les jeunes, et aux visiteurs, comment la nature évolue sans l'intervention active de l'homme. Les priorités envisagées sont les suivantes:

- Réserves naturelles
- Cours d'eau naturels
- Zones de nature sauvage

Contribution des ONG: Conseils aux communes pour la création de réserves de forêt naturelle / Soutien des communes lors du financement de mesures de formation et d'information

I) Ponts écologiques transfrontaliers entre les grandes réserves naturelles

Pour mettre en réseau les grandes réserves naturelles et garantir un échange génétique pour les populations animales en migration, les signataires de la Convention alpine sont invités à mettre sur pied des ponts écologiques transfrontaliers entre les grandes réserves naturelles, notamment pour surmonter les axes de trafic. Ceci se fera en collaboration avec les institutions territoriales et les propriétaires fonciers.

Contribution des ONG: Conseils aux partenaires concernés lors de la planification et selon les possibilités également lors de la réalisation de mesures

J) Campagne d'information pour un droit de cité durable des grands prédateurs menacés

Les signataires de la Convention alpine sont priés de réaliser une campagne d'information étalée sur 10 ans visant à créer les conditions préalables à la coexistence avec l'homme des grands prédateurs (ours, lynx, loup), si ces derniers recolonisaient, resp. se répandaient dans les Alpes. Les parties contractantes créent à cet effet les conditions structurelles nécessaires pour un conseil détaillé auprès des personnes directement concernées et les procédures nécessaires pour la compensation des dégâts.

Contribution des ONG: Travail d'information et de relations publiques, en particulier à travers des programmes communs

K) Parcs alpins régionaux et interrégionaux

Les parties contractantes soutiennent les régions alpines lors de la mise sur

de parcs régionaux et interrégionaux (à l'exemple des parcs pour la biosphère d'un genre nouveau établis dans l'est de l'Allemagne) qui devraient satisfaire de manière égale aux objectifs suivants:

- développement durable de l'ensemble de l'espace
- sauvegarde des paysages ruraux traditionnels
- possibilité d'une libre évolution de la nature dans la zone centrale (zone vierge).

A cet effet, les nouvelles créations seront autant recherchées que l'extension des zones existantes.

Contribution des ONG: Conseils lors de la réalisation / Annonce au grand public

L) Aides spéciales pour l'exploitation extensive des zones extrêmes

Les parties contractantes de la Convention alpine mettent à disposition à brève échéance les moyens permettant la poursuite de l'exploitation extensive des zones agricoles extrêmes, là où cela est indiqué pour la sauvegarde de la diversité des espèces, de l'aspect du paysage ou pour se protéger contre les dangers naturels. L'encouragement ne devrait toutefois se réaliser qu'à l'intérieur de conceptions agricoles écologiques régionales.

Contribution des ONG: Conseils lors de l'établissement de listes de priorité

M) Sauvetage de la diversité génétique dans l'agriculture de montagne

Les parties contractantes de la Convention alpine et les organisations pour l'agriculture et la production animale doivent prendre des mesures pour la sauvegarde des races d'animaux domestiques et de plantes de cultures. Plus de 100 races d'animaux domestiques sont menacées dans les Alpes. Les mesures les plus urgentes concernent les races d'animaux et les variétés de plantes qui, sur le plan de l'auto-alimentation régionale, des spécialités régionales et de l'exploitation extensive dans les Alpes, présentent un intérêt économique:

La fondation Pro Specie Rara considère comme très urgent les mesures pour:

- la vache grise rhétique (robuste, légère et très bien adaptée au pâturage extensif en montagne),
- le mouton de Carsolina (syn. Istriana), qui se révèle un excellent mou-ton pour la transhumance et pour

une triple production (lait, laine et viande); on le rencontre encore dans deux communes montagnardes de la province de Gorizia.

- les chiens de garde indigènes, comme le berger de Savoie, ou le pastore bergamasca, qui sont indispensables pour suivre la transhumance des moutons ou l'exploitation d'alpages en haute montagne,
- le cochon de Krskopolje en Slovénie, la dernière race indigène de cochon alpin qui a survécu,
- les anciennes variétés de céréales de montagne (seigle et blé), les herbes (thés spéciaux, safran) ou les variétés robustes de fruitiers.

Contribution des ONG: Annonce au public des initiatives pour la sauvegarde / Recherche de sponsors et donateurs

N) Mise sur pied d'un fonds public pour les Alpes

Les parties contractantes de la Convention alpine sont priées de mettre sur pied un fonds alpin pour financer les mesures communes urgentes de mise en œuvre de la Convention alpine qui ne peuvent être financées par un budget national ou par l'UE. Dans ce fonds, les pays signataires de la Convention alpine verseraient comme apport chaque année au moins un écu par habitant et au moins ¼ d'écu par touriste. Les régions devraient aussi participer à ce fonds dans la mesure du possible. Il devrait servir à financer de manière urgente les mesures dans les domaines suivants:

- coopération transfrontalière au niveau des communes, des massifs de montagne et des vallées,
- travail de formation et d'information pour la population et les visiteurs,
- encouragement de projets de mise en œuvre exemplaires et novateurs.

Contribution des ONG: Collaboration pour conseiller le choix des points forts

O) Mise sur pied d'une fondation privée pour les Alpes

La CIPRA veut stimuler la mise sur pied d'une fondation internationale comme plate-forme pour des sponsors et de donateurs privés (entreprises, associations, fondations, personnes privées) afin de soutenir efficacement la mise en œuvre de la Convention alpine.

Contribution des ONG: Recherche de sponsors et donateurs privés

Routes bloquées au Brenner et au Reschen

Actions dans l'esprit de la Convention alpine

L'époque des pétitions contre l'augmentation du trafic de transit est maintenant révolue en Autriche et dans le Tyrol du Sud. Le 18 mai passé, 3000 personnes ont bloqué l'autoroute du Brenner. Le 5 et 6 juillet, une manifestation sur le col de Reschen a bloqué cette route durant 20 heures, avec l'autorisation des autorités. Plus de 70 organisations, associations, communes et même des groupes politiques de tous bords ainsi que le gouvernement régional du Tyrol du Sud ont appelé à cette manifestation au Reschen, suivie par plusieurs centaines de personnes malgré le mauvais temps.

Les ministres de l'environnement de tous les pays alpins et de l'UE ont signé le 7 novembre 1991 la Convention alpine qui vise entre autres à «... réduire les nuisances et les risques dans le secteur du transport interalpin et transalpin, de manière à parvenir à un taux non nuisible pour les hommes, la faune et la flore ainsi que leur cadre de vie et leurs habitats...». Dès lors, il ne s'est cependant rien passé à ce niveau. Au contraire, le trafic a augmenté sur tous les axes de transit des Alpes.



lus, cela représente toutefois 200 à 250 camions par jour et depuis l'augmentation du péage au Brenner, ce chiffre a continuellement progressé pour atteindre environ 300 camions par jour actuellement. Pour la population, c'est une nuisance intolérable qui, selon les médecins de Vinschgau, entraîne déjà des troubles perceptibles de la santé.

Le Reschen comme nouvelle route de transit

Les Alpes se révèlent toujours davantage une passoire: si on laisse faire le trafic, il trouve toujours de nouveaux itinéraires pour se faufiler à travers les Alpes. Le Vinschgau et le Obere Gericht jusqu'à Landeck sont en passe de devenir une route attractive pour le transit alpin. Certaines bonnes conditions existent déjà (pas de péage); d'autres restent encore à créer, comme la construction d'une route à quatre voies entre Meran et Bozen et l'extension de la SS38 de Meran vers Naturns. Le développement de la route du Reschen est un bon exemple pour montrer avec quelle rapidité des routes nationales, prévues à l'origine pour le trafic intérieur, peuvent se transformer en routes de transit attractives, en l'absence de conditions cadre politiques.

La vérité des coûts, condition pour une politique d'avenir des transports

Le trafic n'augmente pas de lui-même; chaque croissance du trafic est massivement encouragée par les faibles coûts de transport et les subventions. Les transports ne couvrent de loin pas les coûts engendrés. Selon le livre vert

de l'UE relatif aux coûts corrects des transports, les coûts non couverts des transports représentent au moins 4% du produit intérieur brut (PIB) des Etats membres de l'UE, c.-à-d. environ 250 milliards d'ECU/an. 90% de cette somme sont imputables au trafic routier et on ne tient pas encore compte des émissions de CO₂.

Dans le Tyrol du Sud, si l'on considère un PIB de 15'000 milliards de lires, il faut donc compter plus de 600 milliards de lires non couverts par les transports par année, à charge des contribuables. Rien que cela devrait inciter le monde politique à s'engager tout de suite et de manière conséquente pour obtenir graduellement la vérité des coûts pour tous les moyens de transport. C'est le premier pas inévitable vers une politique d'avenir des transports en Europe. En montagne plus particulièrement, l'introduction de la vérité des coûts n'est que plus urgente, puisque les coûts externes se montent à 2 ECU/km, soit 4 fois plus qu'en plaine, selon une étude d'Ecoplan.

Il n'y aurait ainsi plus de transports inutiles, les circuits économiques ré-

Coûts non couverts dans l'UE

	ECU
Bouchons	2% 122 milliards
Accidents	1,5% 92 milliards
Pollution de l'air	0,4% 24 milliards
Bruit	0,2% 12 milliards
Total	4,1% 250 milliards

Source: Livre vert de l'UE «Towards fair and efficient pricing in transport»

Quelques données relatives au trafic (année 1994)

Trafic de marchandises transitant par les Alpes total 132,8 mio t dont:

trafic intérieur 19,6 mio t (14,7%)
import./export. 47,0 mio t (35,4%)
(Italie avec SLO, A, CH, F)
transit 66,2 mio t (49,9%)

62% de la totalité des marchandises traversent les Alpes par la route, 38% par le rail.

Au col du Reschen, 56'460 camions ont passé la frontière dont pour les importations/exportations 21'839 camions (38,7%), en transit 34'621 camions (61,3%) pour un total de 739'486 tonnes de marchandises.

Source: Alpenquerender Güterverkehr auf der Strasse und Schiene 1994, Alpenbogen Ventimiglia bis Wien, GSEVED/Dienst für Gesamtverkehrsfragen, Berne, décembre 1995.

Le trafic de marchandises au Reschen représente donc 0,6% de l'ensemble du trafic de marchandises transitant par les Alpes, ce qui est dérisoire comparé aux 19,5% du Brenner ou aux 13,7% du Gotthard. En chiffres abso-

gionaux seraient renforcés et l'attractivité du rail augmenterait rapidement. La CIPRA a montré dans une étude comment on pourrait, par une extension efficace du chemin de fer du Brenner, transférer d'ici à l'an 2000 l'ensemble du trafic de marchandises de cet axe sur le rail.

Solidarité au Reschen pour toutes les Alpes

La manifestation au Reschen est une action en faveur du Vinschgau et du Obere Gericht, en faveur d'une meilleure qualité de vie qui mérite d'être conservée à l'avenir aussi. La CIPRA apporte son soutien convaincu à cette initiative, par solidarité avec la population concernée. Cette manifestation est aussi un avertissement clair pour Bruxelles, Rome, Vienne, Bonn et Paris. Les habitants des Alpes ne sont plus disposés à tolérer en

silence les nuisances en perpétuelle augmentation du trafic.

On exige des mesures rapides pour infléchir la politique des transports européenne et lui donner un cours raisonnable qui permette aux vallées alpines de retrouver une qualité de vie convenable. Il faut donc comprendre la démonstration du Reschen comme une opposition aux autres projets existants, p. ex. les autoroutes Alemagna, Ulm-Milan, Valdastico, Cuneo-Nice, mais également à l'extension insidieuse du réseau de routes nationales par des routes de contournement qui deviennent des routes express.

Au Reschen, on n'a fait qu'exiger de la politique, ce qu'elle avait promis à la population depuis cinq ans déjà, en signant la Convention alpine.

Helmuth Moroder
1er Vice-Président de la CIPRA

Les Parcs naturels régionaux de France

Des zones protégées qui créent des emplois

Une étude a tenté d'évaluer l'impact économique des Parcs, de les traduire en termes d'emplois et d'apprécier ainsi la contribution des Parcs aux politiques de développement local.

Si l'on tire le bilan des 32 Parcs naturels régionaux (PNR), on constate selon une étude menée en 1995 que plus de 5000 emplois ont été créés ou maintenus chaque année dont 900 emplois directs (les salariés des Parcs), 1300 à 1400 emplois indirects (liés aux dépenses d'investissement et de fonctionnement effectuées par les Parcs sur leur territoire) et 2800 à 3200 emplois induits dans les activités économiques présentes sur le territoire des PNR et avec leur appui.

Pour Corinne Lepage, ministre de l'Environnement et Jean-Paul Fuchs, président de la Fédération nationale des Parcs, la preuve est faite de la pertinence et l'efficacité de l'action des Parcs naturels régionaux jouant le rôle, auprès des acteurs économiques de leur territoire, de catalyseurs dans la création et le maintien de la chaîne d'emplois.

Référence: Les Parcs naturels régionaux et l'emploi. CDC Consultants, juin 96. Fédération des Parcs naturels régionaux de France, 4, rue de Stockholm 75008 Paris

Euromontana, association européenne des régions de montagnes organise un colloque à Thessalonique (Grèce) du 19 au 21 septembre 1996 sur le thème «Massifs de montagnes, lieux privilégiés de coopération».

Adresse: FFEM, 11, rue de la Baume, F-75008 Paris

Modifications climatiques – De l'enneigement et de la mort des entreprises suisses de téléphériques

Les modifications climatiques posent un véritable défi au secteur suisse des transports par câbles. Selon Riet Theus, Président de l'association suisse des entreprises de transports à câbles (SVS), on peut le relever, en suivant des visions d'entrepreneurs et avec des conditions cadres raisonnables au plan politique.

En automne 1993, cette association a relevé pour la première fois publiquement l'importance des modifications climatiques pour ce secteur. A l'époque déjà, la SVS admettait que la limite des chutes de neige remonterait de 300 mètres environ dans les Alpes, si la température venait à augmenter de 3°C. Le pourcentage de stations de sports d'hiver dont l'enneigement ne serait plus assuré passerait en Suisse de 13% aujourd'hui à 34%. C'est pourquoi les transports par câbles suisses ont commencé selon Theus, à explorer de nouvelles voies pour contrer l'arrivée probable d'hivers peu enneigés. Plus de cent entreprises auraient investi dans des installations d'enneigement au cours des dernières années.

Si la remontée de la neige entraînait des situations non rentables dans le secteur des transports par câbles, Theus estime que cela concernera avant tout des petites et très petites entreprises. Elles seront donc obligées de se réorienter et de se concentrer sur leurs points forts. Leur avantage restera leur proximité des grandes agglomérations du Plateau.

Pour les grandes entreprises, Theus voit la situation différemment: 38 entreprises produisent par leur activité chaque année plus de 5 millions de francs de recettes de transports, créant plus de la moitié du chiffre d'affaires du secteur. A quelques exceptions près, toutes ces entreprises sont dans les Alpes. Selon le Président de la SVS, elles se situent toutes à une altitude suffisante pour disposer dans un avenir proche d'une offre attrayante en sports d'hiver, malgré des modifications climatiques.

Source: Service de presse des transports par câbles suisses

Charte d'environnement et de développement durable

Document cadre de partenariat entre le Parc national des Ecrins et les 61 communes du Parc

En décembre 1995, cette charte a abouti, résultat d'une très large consultation avec toutes les communes situées en zone centrale et périphérique.

L'enjeu est de promouvoir un développement durable sur les 2700 km² du Parc. Les priorités consistent à maintenir et développer la présence et l'activité humaine, en s'appuyant, tout en les préservant, sur les ressources patrimoniales, naturelles et culturelles et repose sur les quatre axes structurants suivants: préserver et enrichir le patrimoine; soutenir une sylviculture et une agriculture productrices de produits locaux de qualité; encourager un tourisme de découverte; développer le tissu social et culturel.

Cette charte repose sur un engagement contractuel entre le Parc national des Ecrins et les communes signataires.

Un programme global détermine l'action commune sur plusieurs années et aborde l'ensemble des quatre grandes orientations de la charte.

Le réseau de communes «Alliance dans les Alpes»

Les communes cherchent à se mettre en réseau

Un des principaux objectifs de la CIPRA consiste à initier un développement durable de l'espace alpin par la mise en œuvre de la Convention alpine. La CIPRA pense que cet objectif doit se réaliser avant tout au niveau communal.

Au début 1996, la CIPRA a donc entamé, avec le soutien de la Direction générale XI (environnement) de l'UE, un projet couvrant les Alpes. Il prévoit la mise sur pied, au cours d'une phase pilote de 18 mois, d'un réseau de quelques 30 communes. Le projet est dirigé par la CIPRA et l'institut de recherche alpine de Garmisch-Partenkirchen. Les comités nationaux de la CIPRA ont désigné comme partenaire pour les communes les personnes suivantes:

Regula Imhof pour le Liechtenstein, tél. +41 (0)75 232 52 62
Roland Kals pour l'Autriche, tél. +43 1 310 73 34
Jan Lorch pour l'Allemagne, tél. +49 (0)88 21 183 305
Francesco Pastorelli pour l'Italie, tél. +39 11 54 86 26
Dominik Siegrist pour la Suisse, tél. +41 (0)1 271 38 94
Marjan Solar pour la Slovénie, tél. +386 64 78 338

Le projet vise entre autres l'amélioration des échanges d'expériences transfrontaliers entre communes. Il va se

concrétiser par un guide (basé sur l'Ordonnance de l'UE relative à l'audit écologique) qui servira de fil conducteur pour un développement social et environnemental harmonieux des communes alpines. La participation implique un engagement pour une amélioration durable et volontaire de l'environnement local ainsi que la volonté d'échanger des informations avec les autres communes. Selon les responsables nationaux du projet réunis au début juillet à Triesen, 25 communes alpines, (de tous les pays alpins sauf la France), présentant des conditions structurelles très variées, ont entre-temps décidé de participer à la phase pilote. Elles forment la cellule de base du grand réseau alpin qui se développera dans les Alpes dès la mi-97, après la phase pilote.

Le réseau est soutenu dans cette phase par un conseil de projet interdisciplinaire composé d'experts internationaux réputés dont font partie les personnalités suivantes:

Philippe Auger, Directeur du parc naturel régional du Vercors, Lans en Vercors/F; Werner Bätzing, Institut de géographie de l'Université d'Erlangen/D; Bruno Cavini, Secrétaire général de l'UNCEM, Rome/I; Leo Gander, Responsable du parc national Hohe Tauern, Matrei-Tyrol oriental/A; Robert Hink, Secrétaire général de l'association des communes autrichiennes, Vienne/A; Frédérique Lorenzi, Com-

mission de l'UE, DG XVI développement régional, Bruxelles/B; Berthold Pohl, Expert en agronomie, Eppan/I; Dieter Popp, Directeur du Natur- und Lebensraum Rhön e.V./D; Jean-Luc Sadorge, Directeur de la fédération des parcs naturels régionaux de France, Paris/F; Moritz Schmid, Président de commune, Vals/CH; Edmund A. Spindler, Expert en EIE et audit écologique, Hamm/D; Jörg Wyder, Directeur du groupement suisse pour les régions de montagne (SAB), Brugg/CH; Peter Zimmer, Futour, Munich/D.

Le comité s'est constitué lors de sa première séance le 5 juillet 1996 à Triesen/FL. Il a pour tâche de conseiller la direction du projet dans les questions de formulation des statuts du réseau ou du guide pour les audits écologiques.

Pour des renseignements, prière de contacter Michel Revaz (CIPRA-Int.) +41 (0)75 233 11 66 et Jan Lorch (Institut de recherche alpine) +49 (0)88 21 183 305.

Parallèlement à la Conférence annuelle de la CIPRA à Igls/Innsbruck (voir programme p.11), les maires des communes participant au projet de réseau «Alliance dans les Alpes» seront invités pour se rencontrer une première fois. De plus amples informations leur seront communiquées ultérieurement.

Congrès international sur les tunnels à Salecina

Il faut sauvegarder et améliorer le trafic régional des Alpes qui ne doit pas être sacrifié au trafic rapide entre les centres urbains. C'est la conclusion du congrès sur les tunnels qui s'est déroulé du 16 au 19 mai 1996 à Salecina/CH et qui rassemblait quelque 30 délégués des régions alpines de transit (Autriche, Bavière et Suisse). Les tunnels de base ferroviaires projetés au Brenner, Semmering, Gotthard et Lötschberg ont fourni un thème explosif. Au Brenner comme au Semmering, les capacités de transports ne sont pas encore épuisées. Même d'un point de vue économique, ces tunnels ne sont donc pas rationnel. En Suisse, les NLFA pourraient bien signifier la fin des trajets de montagne pour le trafic régional public (CFF, BLS). Peter Testoni, vice-directeur de l'Office fédéral des Transports (CH) a par ailleurs confirmé cette crainte.

Le trafic de transit, un tueur d'emplois?

Le résultat d'une étude menée par l'économiste allemand Stefan Brückl montre que l'extension des voies de transports européennes conduit directement à une augmentation du chômage. En raison de la concentration économique accrue et de l'extension des réseaux transeuropéens, il devient plus avantageux pour les entreprises d'approvisionner le marché avec relativement peu d'employés à partir d'un site de production centralisé. La concurrence régionale existante, dans ce marché qui tend à l'oligopole, est tout simplement évincée. Brückl réclame la mise sur pied de chaînes régionales de création de plus-values, grâce à une amélioration de l'information relative à la production, aux matières premières, aux déchets, etc. Le trafic qui ne couvre pas ses coûts, notamment le trafic de transit en montagne, là où les coûts ex-

ternes sont quatre fois plus importants qu'en plaine, se révèle ainsi un grand tueur d'emplois en Europe.

Lettre de lecteur

Chère rédaction,
Dans votre CIPRA-Info no 41/1996, votre 1er Vice-Président Helmuth Moroder livre un commentaire sur l'article du Professeur Knoflacher intitulé «Croissance exponentielle du trafic routier - les conséquences de la construction de routes» publié dans le même journal; il se plaint que l'article du Professeur Knoflacher ne puisse être publié dans des revues spécialisées, pour éviter de nuire au secteur de la construction. Je ne sais pas ce qui justifie cela, mais j'aimerais plutôt proposer une autre explication contenue dans l'article même du Professeur Knoflacher: à savoir la figure 3, par laquelle il illustre de manière impressionnante le tracé (qui chute fortement) du «Level of Science» utilisé.

Avec mes meilleures salutations
Prof. Dr. Peter Cerwenka, Inst. pour la planification des systèmes de circulation/TU Vienne

Les communautés culturelles alpines

Du 6 au 9 juin, la ville de Belluno et la fondation Giovanni Angelini ont organisé à Belluno en Italie une conférence internationale sur les civilisations historiques et les communautés culturelles des Alpes. La manifestation était placée sous l'égide des signataires de la Convention alpine. Le ministre de l'environnement slovène Pavel Gantar, Président de la conférence alpine, a souligné dans son allocution que la conférence de Belluno mettait en avant très justement une question qui n'est pas vraiment ignorée dans le cadre de la Convention alpine, mais sans aucun doute trop peu considérée.

La Convention alpine désigne bien «population et culture» comme un des douze domaines pour lesquels les parties contractantes prennent des mesures appropriées «en vue d'assurer le respect, le maintien et la promotion de l'identité culturelle et sociale de la population qui y habite et la garantie de ses ressources fondamentales» (art. 2, § 2, lettre a de la Convention alpine). Pourtant les protocoles actuels se limitent presque toujours à des questions écologiques et économiques. Un concept global du développement durable doit cependant couvrir le triangle d'interactions entre l'environnement, l'économie et la population.

La diversité culturelle est une caractéristique particulière de l'espace alpin. La morphologie très découpée des Alpes a favorisé le regroupement de communautés très petites qui ont développé au cours du temps leurs spécificités, particulièrement au niveau linguistique. Ce qui passe au premier regard pour un imbroglio linguistique babylonien et un obstacle à la communication se révèle en fin de compte comme une richesse culturelle particulière. Cependant, il ne s'agit pas et il ne doit pas s'agir de conserver ces traditions dans un musée. La culture doit être vivante et dynamique. Les témoignages culturels forment donc bien un héritage du passé, mais aussi plus particulièrement une richesse pour l'avenir.

Lors de la conférence, les scientifiques ont illustré de manière impressionnante les particularités et la diversité des communautés culturelles des Alpes. Les participants à ce congrès estiment nécessaire l'élaboration et la signature d'un protocole spécifique dans la Convention alpine, pour sauvegarder et promouvoir cette richesse culturelle à l'avenir.

Ce protocole devrait en particulier obliger les parties contractantes de la Convention alpine

- à prendre en considération l'importante fonction de la culture dans la relation de l'homme à la nature et au paysage,
- reconnaître les particularités historiques des communautés culturelles alpines et englober ces communautés dans l'application de la Convention alpine,
- favoriser la capacité d'action de ces communautés ainsi que leurs liens à l'intérieur et à l'extérieur des frontières en garantissant pour cela les moyens nécessaires,
- permettre la mise en réseau des centres culturels locaux, notamment pour une collaboration systématique et globale ainsi que pour la transmission de l'information à l'extérieur des Alpes également.

A la conférence de Belluno, les scientifiques ont dominé les débats par leurs contributions; lors de la prochaine conférence à Coire en Suisse, ce sera aux communautés culturelles alpines d'occuper cette place, ce qu'il faut vraiment saluer: descendons du piédestal pour entrer dans la vie quotidienne!

Andreas Weissen

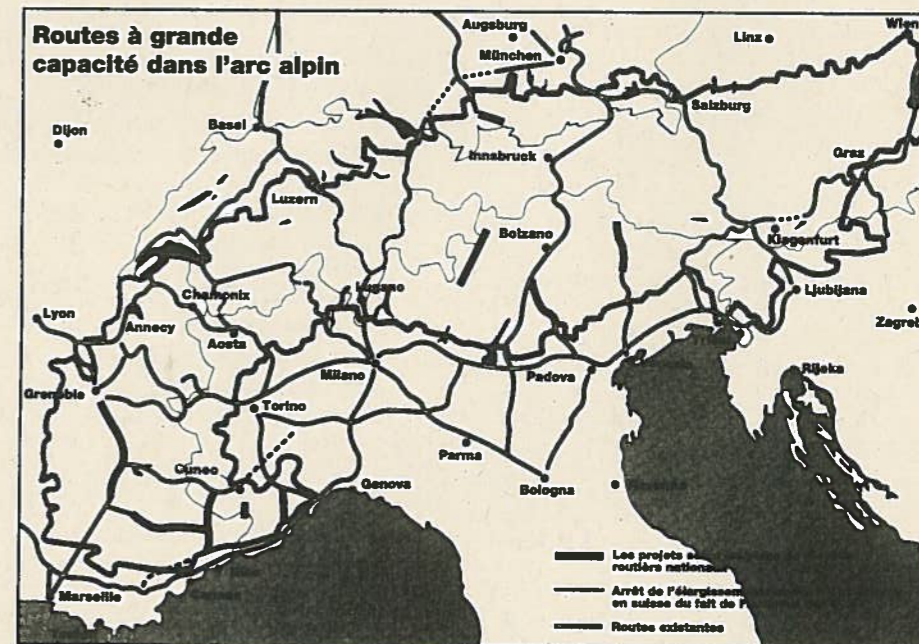
Journées culturelles alpines à Thusis

Les journées culturelles alpines se sont déroulées du 18 au 21 avril 1996 à Thusis/GR. Le programme attractif comprenait des exposés, des forums de discussion, des films, de la musique et des lectures. Le val Logar de Slovénie était l'hôte d'honneur de ces journées.

Objectif 6b pour les Alpes?

Quelle agriculture de montagne dans l'Europe unie?

Jacques Burtin, membre du cabinet du commissaire UE Franz Fischler, a pris position à ce sujet. 56% des surfaces agricoles européennes se situent dans des territoires classés comme «défavorisés». Dans son entrevue avec le Directeur de la CIPRA Ulf Tödter, Burtin s'est montré très intéressé par l'initiative en cours qui prévoit d'ancrer l'espace alpin comme zone d'aides dans le fonds structurel de l'UE. La zone arctique scandinave est déjà inscrite dans l'objectif 6a. Les provinces du Tyrol, de la Carinthie et de Salzbourg se sont adressées, par une décision de leurs parlements, au gouvernement fédéral pour lui demander de s'engager à Bruxelles pour un objectif 6b pour l'ensemble de Alpes.



Routes à grandes capacités dans les Alpes

Dans le dernier CIPRA-Info, nous avons publié une carte avec les routes à grande capacité de l'arc alpin. Elle contenait quelques imprécisions. Nous vous prions d'en prendre bonne note.

LE MYTHE DES ALPES

Patrie et espace économique pour 11 millions de personnes!

Jardin sur le toit, château d'eau ou engin de sport de l'Europe?

Image idyllique des paysans de montagne

ou démonstration des catastrophes naturelles engendrées par l'homme?

Parc d'attractions en montagne et but de voyage ou tout simplement obstacle fâcheux pour les transports?

Conférence annuelle de la CIPRA

du 10 au 12 octobre 1996 au centre des congrès à Igls (Innsbruck)

La CIPRA a choisi comme thème le «Mythe des Alpes» pour sa Conférence annuelle 1996 à Innsbruck/Igls. Afin de faciliter les discussions, nous proposons une définition générale du «mythe». Cette démarche nous semble nécessaire, du fait que dans le langage courant, sa définition est vague et l'image que nous en avons est souvent réduite à celle des mythes antiques, grecs ou latins. Nous considérons le mythe comme la représentation de faits, réels ou supposés réels, «interprétés» par la tradition

et/ou l'immagination collective. Les deux éléments principaux composant le mythe sont les suivants: premièrement, le mythe est reconnu pour vrai par la société (civilisation, collectivité, groupe, sous-groupe etc.) qui le véhicule; secondement, le mythe tente de justifier ou d'expliquer un état actuel des choses.

Ces deux éléments du mythe, développés ci-dessous, donnent une base de discussion et permettent de structurer l'analyse du ou des mythes des Alpes.

1. Le mythe est reconnu pour vrai par la société qui le véhicule.

Sous cet angle, le contenu du mythe est relativement secondaire et peut être manifestement fictif. L'important est que la société adhère au mythe, qu'elle lui accorde un crédit qui n'est pas remis en question.

Notre société industrielle est très complexe. A l'intérieur de celle-ci, chaque sous-groupe peut évidemment relativiser la position d'autres sous-groupes en les accusant de s'abandonner à des mythes. Les exemples connus des reproches de l'autochtone montagnard au touriste citadin ou du pro-

tecteur de l'environnement au promoteur touristique et vice versa ne sont que des illustrations de ce qui suit : du fait de son adhésion au récit mythique, une société (ou un sous-groupe) n'est pas en mesure de se rendre compte elle-même de ses propres mythes. Fondamentalement, nous sommes enclin à ne reconnaître que les mythes des autres. Et si nous voulons découvrir le travail des mythes sur notre propre esprit, il faut automatiquement faire référence à un autre mythe, fût-il celui de la «science».

2. Par son contenu, le mythe tente d'expliquer ou de justifier un état actuel des choses en relatant des événements passés, réels ou supposés réels, et influe sur le présent et l'avenir du fait du crédit qui lui est accordé.

Du fait de l'adhésion qu'il rencontre et de son contenu, le mythe est souvent un moyen d'expliquer, de défier par la parole la réalité, et devient lui-même une réalité. Il donne une origine, des racines, une genèse, une légitimité à la société qui les véhicule. L'intérêt du mythe réside donc dans la cohérence que lui suppose une société et le crédit qui lui est accordé.

La justification ou l'explication de l'état actuel des choses par le mythe sont inhérentes à toutes les sociétés et se retrouvent sous une infinité de formes différentes et caractéristiques à chacune d'elles.

Si le mythe en soi a un caractère monolithique et statique du fait de la façon dont s'y investit une société, son contenu reste dynamique et fluctuant, surtout dans une société comme la nôtre, éclatée et soumise à des changements toujours plus rapides.

Par exemple, la «science», lorsque nous la concevons comme un tout cohérent et que nous en tirons des modes de repré-

sentation et de comportement, joue le rôle de mythe : ce que nous appelons vérité, fut-elle scientifique, n'est sans doute rien d'autre que l'effet d'une justification et la justification elle-même, le produit d'un mythe.

Dans notre société, rien ne se rapproche plus du discours mythique que le discours politique. Son caractère axiomatique n'a souvent rien à envier aux «grands mythes». Le «progrès» en est un thème récurrent et prend avec le temps tous les atours du mythe: il explique l'état actuel de notre société et influe sur nos décisions concernant l'avenir en les justifiant.

Le progrès et tous les actes qui en découlent sont considérés par notre société comme hiératiques. En soi, le progrès présente l'origine et le but. Un voyage à travers les Alpes inspire à Heine cette phrase où l'on retrouve ces deux extrêmes. Il dit en parlant des paysages alpins: «J'ai vu le début et la fin du monde» (1780).

Bernard Cretaz (rédaction Michel Revaz)

Programme

Judi 10 octobre

Assemblée de la CIPRA et ouverture

12.00 Comité directeur et assemblée des délégués de la CIPRA

19.00 Ouverture et salutations

Andreas Weissen, Président de la CIPRA

Ferdinand Eberle, Landesrat pour la protection de la nature et l'aménagement du territoire du gouvernement du Tirol

Herwig van Staa, Maire d'Innsbruck

Ingwald Gschwandtl, Président de CIPRA-Autriche.

19.30 *Icare au dessus de Alpes*

Dans un monde de rationalité à la recherche de l'inexplicable

Image de Peter Donatsch, textes tirés du livre «Icare au dessus des Grisons»

20.00 Programme musical

20.30 Réception et repas

Vendredi 11 octobre

Exposés

9.00 *Le mythe des Alpes - lorsque les clichés apprennent à marcher*
Genèse et développement du mythe des Alpes

Annibale Salsa, Maître de conférence en anthropologie culturelle à l'université de Gênes.

9.45 *Les Alpes revisitées par la pub*
La manipulation de l'image des Alpes - «Mythe» et «Réalité»

Jean-Paul Bozonnet, Maître de conférence en sociologie à l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble.

10.30 Pause

11.00 *La politique alpine - un fantôme prend corps*
Du mythe des Alpes à la conscience alpine

Daniel Wachter, Service pour l'économie du territoire auprès de l'Office Fédéral de l'aménagement du territoire à Berne

11.45 Discussion

12.30 Pause de midi

14.30 *Oui au mythe - non au musée*
Diverses organisations et instituts s'expriment sur leur propre contribution à la formation, la diffusion, la modification ou même la destruction des mythes des Alpes.

15.30 Stands d'exposition et présentations des activités des organisations invitées (partie I)

16.30 Présentations audiovisuelles sur les thèmes «Les Alpes dans les médias» et «Les Alpes dans l'art»

17.30 Stands d'exposition et présentations des activités des organisations invitées (partie II)

18.30 Fin du programme

20.30 Programme culturel

Samedi 12 octobre

Podiums de discussion sur les visions intérieures et extérieures du mythe des Alpes

8.30 Ouverture et introduction

Présentation de diapos «La représentation des Alpes dans les affiches et prospectus publicitaires touristiques»

Regula Imhof et Michel Revaz (Schaan)

9.00 Podium 1

Liquidation de la patrie - conquête du paradis

Les dimensions culturelles et économiques du mythe des Alpes considérées de l'extérieur et de l'intérieur des Alpes:

Patrick Gabarrou, guide de montagne, St. Sigismund/F

Fritz Gurgiser, Transitforum Autriche-Tirol, Innsbruck

Michael Manhart, Président du forum de l'environnement de l'association autrichienne des téléphériques, Lech/A

Toni Weibel, Directeur régional pour la Suisse du Robinson-Club, Hannover

Introduction et modération: Kurt Luger, Institut des sciences de la communication de l'université de Salzbourg.

10.00 Questions du public

10.30 Pause café

11.00 Podium 2

Le mythe de la politique alpine - les politiciennes des Alpes ont la parole?

Giuseppina Canuto, Maire de Candove/Vallée de Susa

Rozenn Hars, Maire de Termignon

Eva Lichtenberger, Landesrat du Tirol, responsable de la protection de l'environnement, Innsbruck

Silva Semadini, Député national, Coire
Introduction et modération: Peter Hasslacher, Club Alpin Autrichien et 2e Vice-Président de CIPRA-International.

12.00 Questions du public

12.30 Bilan du congrès par un observateur / Conclusion

13.00 Fin du congrès

Talon d'inscription

Par la présente, je m'inscris de manière définitive au congrès de la CIPRA 1996 à Innsbruck-Igls.

J'ai déjà payé la finance de participation de 900 ATS

Relation bancaire: CIPRA-Autriche, numéro de compte 0065-29119/02 auprès de Creditanstalt Vienne, Numéro bancaire 11000

par virement bancaire (sans frais pour le bénéficiaire)

par paiement postal (sans frais pour le bénéficiaire)

je paye par le chèque ci-joint

Nom	Prénom	Fonction / Profession
Rue / n°	Pays / code postal	Lieu
Date	Signature	

L'inscription est possible jusqu'au 25 septembre 1996 au nom de la CIPRA-Autriche, c/o ÖGNU, Alserstr. 21, A-1080 Vienne.

Nouvelles parutions

Le protocole forêt de montagne de la Convention alpine

Académie Européenne de Bolzano (Ed.)

Rédaction: Herbert Scheiring

Auteurs: Ulrich Ammer, Herbert Aulitzky, Karl Bauer, Gotthard Bloetzer, Leonardo Casini et al., Andreas Feichter et al., Luis Haller, Heinz Nigg, Friedrich Reimoser, Herbert Scheiring, Dieter Stöhr, Vittorio Tosi et al., Roman Türk.

Rapports nationaux: P. L. Bortoli, Franc Ferlin, G. Kravina, Felix Näscher, Werner Rachoy, Werner Schärer, Jean-Marie Stephan, Adolf Zerle.

Blackwell Wissenschaft-Verlag Berlin-Vienne, 1996, 332 p., CHF 58.-/DEM 58.-/ATS 429.-, ISBN 3-8263-3119-2.

La forêt couvre 8 millions d'hectares dans les Alpes, ainsi boisées à 42%. Ceci représente, vu la forte proportion de surfaces situées au-dessus de la limite de la forêt, un taux élevé pour les conditions d'Europe centrale.

Les prestations liées aux sols fournies par des forêts de montagne saines représentent une importante condition préalable pour sauvegarder notre espace vital contre les dangers naturels, mais aussi pour offrir des possibilités de délassement, protéger les sources, etc. La Convention alpine entrée en vigueur en 1995, avec son protocole forêt de montagne signé en 1996, contribue à perpétuer ces prestations pour l'avenir.

Le présent recueil réunit les contributions de scientifiques réputés et d'experts dirigeants de tous les pays alpins. Des exemples concrets illustrent l'énorme potentiel de production des forêts de montagne. On y trouve aussi une liste des conditions cadres nécessaires pour que les propriétaires forestiers puissent respecter leurs obligations découlant du protocole forêt de montagne. Finalement, l'ouvrage propose une mise au point comparative relative aux subventions et dédommagements octroyés dans les différents pays signataires de la Convention alpine. On constate à cette occasion que les moyens financiers distribués en moyenne par hectare sont en Suisse de 224 ECU, soit deux fois plus que dans tous les autres pays réunis (p. 274, tab. 1). Les données ne se laissent toutefois que difficilement comparer.

Les contributions de cette publication sont rédigées dans la langue originale des auteurs, avec des résumés en D/F/I.

L'agriculture dans les Alpes – indispensable mais sans avenir?

Académie Européenne de Bolzano (Ed.)

Rédaction: Werner Bätzing (Université d'Erlangen)

Auteurs: Corrado Barberis, Werner Bätzing, Tomaz Cunder, Anton Gosar, Karl Ruppert, Federico Lottersberger, Hugo Penz, Berthold Pohl, Peter Rieder, François Véron

Blackwell Wissenschaft-Verlag Berlin-Vienne, 1996, 266 p., CHF 58.-/DEM 58.-/ATS 429.-, ISBN 3-8263-3118-4

Pour des raisons économiques, sociales, culturelles et écologiques, l'agriculture dans l'espace alpin détient un rôle très important pour un développement durable des Alpes. Cependant, le partage des Alpes entre sept pays a empêché jusqu' alors une analyse supra-étatique de la situation et des problèmes actuels de l'agriculture alpine. Cette lacune est particulièrement grave à l'époque où l'on réfléchit depuis longtemps, sur un plan politique (Convention alpine), à des stratégies de solutions communes pour l'ensemble de Alpes. En 1990, il y avait 514'000 exploitations agricoles dans le périmètre défini par la Convention alpine (cf. tab. 1), parmi lesquelles 35 % sont des exploitations à titre d'activité principale. 4 millions de bovins et 1,5 million de moutons forment la base économique de l'agriculture dans les Alpes. Cet ouvrage fournit pour la première fois une représentation détaillée de l'agriculture de l'ensemble des Alpes. Des spécialistes des sept pays alpins analysent de manière approfondie la situation et l'évolution dans «leur» partie des Alpes et proposent les stratégies politiques respectives pour revaloriser l'agriculture de montagne. L'élaboration d'un aperçu global est cependant difficile dans plusieurs domaines, car les paramètres et les méthodes de relevés ne sont de loin pas comparables et encore moins harmonisés entre les Etats. Par ailleurs, la délimitation des Alpes n'a pas partout la même précision.

Nouvelle vie dans les Alpes

Mut, Witz & Widerstand – Modelle und Initiativen von Nizza bis Wien (Courage, astuce & résistance – modèles et initiatives de Nice à Vienne)

Hans Haid

Studienverlag Innsbruck, env. 260 pp., parution prévue octobre 1996, prix env. ATS 398.-, allemand.

En 1989, Hans Haid avait rassemblé pour la première fois des projets modèles et des initiatives émanant de toutes les Alpes pour les publier dans son livre «Vom neuen Leben». Il avait ainsi fait œuvre de pionnier (et ce n'était pas la première fois). En 1996 va paraître, presque en guise de suite, un nouveau livre qui réunit des projets modèles et initiatives des années 1995/96 sous la devise «à la recherche d'indices de raison locale». Abandon de l'exploitation et émigration dans certaines régions, surexploitations massives ailleurs, voilà une face des Alpes. L'autre face se présente ainsi: en l'espace de cinq ans, explosion d'initiatives de commercialisation directe, de marchés paysans (de 30-40 à 300-400), commercialisation de produits montagnards typiques, élevage et commercialisation d'anciennes races d'animaux domestiques et de variétés de plantes cultivées. Des hommes animés d'un esprit de pionnier redécouvrent d'anciennes ressources et en développent de nouvelles: produits caprins et ovins, herbes, fromages affinés, de Chabot à Höllrigl, du val Poschiavo à Amatia. Mais on assiste aussi à une renaissance de la culture alpine sous des formes dynamiques et modernes: conclure des partenariats (inhabituels), oser des débuts modestes, encourager la solidarité entre agriculture/tourisme/protection de la nature/artisanat. Tous ceux qui réalisent quelque chose d'innovateur ont le vent en poupe, que ce soit à Davos, dans la forêt de Bregenz, chez LaNatour, à Gurgl ou au Gannerhof. Hans Haid invite le lecteur à voyager à travers les Alpes, de la Provence à Triglav, du Mont Ventoux à la forêt viennoise. Le livre offre en outre de nouveau des adresses utiles, une bibliographie et un index.

Impressum

Informations de la CIPRA – Parution 4 fois par an – rédaction: Ulf Tödter, Michel Revaz, Im Bretscha 22, FL-9494 Schaan, layout: Susanne Danzer, Sigrid Tschannett, traductions: Enrico Nada, Philippe Poget, Werner Rehklaue – versions allemande, italienne, française – imprimé sur papier recyclé – tirage total: 10 200 exemplaires. Impression: Gutenberg AG, Schaan/FL – Rédaction achevée le 8 juillet 1996

Comités nationaux:

CIPRA-Autriche, c/o Österreich. Gesellschaft für Natur- und Umweltschutz (ÖGNU), Alserstr. 21, A-1080 Wien
 CIPRA-Suisse, c/o Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN), Case postale, CH-4020 Bâle
 CIPRA-Allemagne e.V., Waltherstrasse 29/Rgb./II, D-80337 München
 CIPRA-France, c/o Centre International pour la Conservation de la Montagne CICM, Les Gandy, F-73670 Entremont-Le-Vieux
 CIPRA-Liechtenstein, c/o Liechtensteinische Gesellschaft für Umweltschutz (LGU), Heiligkreuz 52, FL-9490 Vaduz
 CIPRA-Italie, c/o Pro Natura Torino, Via Pastrengo 20, I-10128 Torino
 CIPRA-Slovénie, c/o Triglavski narodni park, Kidričeva 2, SLO-84260 Bled

Comité régional:

CIPRA-Tyrol du Sud, c/o Dachverband für Natur- und Umweltschutz, Kornplatz 10, I-39100 Bozen



L'Aage V. Jensen Charity Foundation, Vaduz (FL), apporte son soutien financier à l'édition de ce CIPRA-Info.